

Postulat pour la modération du trafic et la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'Avenue des Terreaux, la rue Joseph-Hyacinthe Barman, la rue Saint-François et le chemin des Iles

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

La construction du cycle d'orientation, la nouvelle affectation de la Tuilerie ainsi que la création de nouvelles salles de sports ont provoqué une augmentation du flux des piétons de même que du nombre de véhicules sur l'Avenue des Terreaux.

Le nombre toujours plus nombreux d'étudiants du collège venant acheter leur repas de midi à la Coop ainsi que celui des élèves du Cycle faisant la même chose à quatre heures, le risque d'accident s'est accru dans les mêmes proportions.

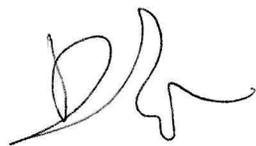
La rectitude de l'Avenue des Terreaux de même que la sinuosité des rues Joseph-Hyacinthe Barman et Saint-François incitent aux excès de vitesse et par la même aux accidents.

Le chemin des Iles (parcelle 2282 sur le plan cadastral) est dépourvu de trottoir, sa largeur réduite empêche les voitures de se croiser, mais son tracé rectiligne permet largement une vitesse de 50 km/h, tout à fait légale, bien que totalement inadaptée à la configuration du lieu et par là même hautement accidentogène, ceci pour tous les usagers, en particulier pour les cyclistes, les piétons, les personnes à mobilité réduite, les poussettes, les enfants et les aînés.

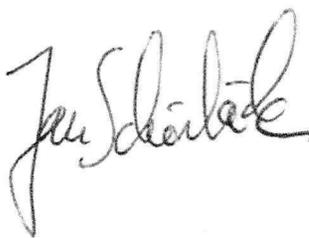
A la suite de discussions avec des parents d'élèves et des habitants des quartiers concernés, nous souhaitons que la municipalité de Saint-Maurice mène une réflexion globale sur l'Avenue des Terreaux, la rue Joseph-Hyacinthe Barman, la rue Saint-François, le chemin des Iles et identifie les mesures de modération de trafic nécessaires.

La présente demande est faite sous la forme d'un postulat au sens de l'art. 30 du règlement du conseil général.

Saint-Maurice, le 27 octobre 2018



Dominique Thiévent



Jan Schönbacher